

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents :

- Madame Marie-Line EVERLET
- Monsieur Jean-Paul BERGES
- Madame Patricia POTENTI-BRUNET
- Madame Maryse DARNAUD
- Monsieur Michel GARROS
- Madame Estelle GOURIER
- Madame Martine GOUZENNE
- Monsieur Olivier JAQUEMET
- Madame Marie Hélène LEMAITRE
- Monsieur Jean Claude LE MAIRE
- Madame Michèle MAYRAN

Etaient absents et excusés:

- Monsieur Helder DA CRUZ, pouvoir à Marie-Line Everlet
- Monsieur Fabien DUPRONT
- Monsieur Cédric FONTAN
- Monsieur Vanneck GASPARINI

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Line EVERLET déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20 h 30. Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Madame Martine GOUZENNE se déclare volontaire.

Puis Madame le Maire met à l'approbation des élus le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2022 envoyé avec la convocation pour la présente séance.

Vote des élus : adopté à l'unanimité.

Madame le maire rappelle les points à l'ordre du jour de la présente séance :

- Tarification repas cantine
- Acte notarié échange terrains
- Programme voirie 2022
- Nouveau statut du SDEG
- Reprise de concessions au cimetière de Larroque
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

I/ TARIFICATION REPAS CANTINE

Maryse DARNAUD rappelle que la dernière réévaluation des tarifs de la cantine remonte au 27 avril 2015 et propose, suite à la commission finances, de revoir la tarification à compter de la rentrée de Toussaint ; une information sera envoyée aux parents d'élèves, indiquant les tarifs :

- goûter : 0,50 € par goûter
- repas enfants : 2,50 €
- repas commensaux : 4 €

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

II/ ACTE NOTARIE ECHANGE TERRAINS

En complément de l'échange de parcelles avec l'indivision Castéra sur la zone des ateliers municipaux, approuvé lors du dernier conseil municipal, Madame Marie-Line EVERLET précise qu'il convient également de procéder à un échange de parcelles sur la zone du transformateur au carrefour de l'école et de régulariser un bornage sur la voirie impasse de la Fontaine de Mézérac, en lien avec Maître Gélas du cabinet notarié Cambon à Auch.

Elle demande aux élus d'approuver ces régularisations foncières et de l'autoriser à signer tout acte y afférent.

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

III/ PROGRAMME VOIRIE 2022

Messieurs Jean-Claude LE MARIE et Jean-Paul BERGES présentent le programme voirie étudié en commission ad hoc et informent que la société COLAS a été retenue suite à l'ouverture des plis a dans le cadre du marché d'appel d'offre.

Le montant total s'élève 82 441 € HT. Les travaux doivent débuter fin septembre début octobre.

Vote des élus : favorable à l'unanimité

IV/ NOUVEAU STATUTS SDEG

Madame Marie-Line EVERLET expose au conseil municipal qu'elle a été saisie par le Président du Syndicat départemental d'énergie du Gers pour une modification des statuts tels qu'elle figure sur le document transmis aux élus avec la convocation pour la présente réunion.

Il est donc proposé au conseil d'acter la modification des statuts qui porte essentiellement sur les articles 1, 2 et 7.

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

V/ REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE LARROQUE

Après les procédures de reprise de concessions aux cimetières du village et de St Jean de Bazillac, Madame le maire informe qu'il s'avère nécessaire d'enclencher les mêmes démarches pour celui de Larroque afin de permettre une meilleure organisation des sépultures et de gagner de la place. Le devis demandé à la société Elabor s'élève à 5 460 € HT. S'agissant d'une étude, il convient de procéder à une DM qui fera l'objet du prochain conseil municipal. Les travaux de relevage des tombes se feront dans un second temps.

IX/ POINT COMMISSIONS

► Jean Claude LE MAIRE

- Présentation du projet d'agrandissement de la bibliothèque proposé par la directrice de la médiathèque départementale. Les travaux se feront en régie directe. Le projet doit être présenté au bureau de l'association CLV le 6 septembre. Il est à prévoir une mise en accessibilité du local.

- Point travaux étage presbytère : le logement fait l'objet de travaux en régie directe, pour ceux concernant la salle de bain et la cuisine, des devis suivis par Cédric FONTAN sont en cours. L'ancien petit studio est détaché du logement et affecté désormais aux archives de la mairie, pour un meilleur accès et plus de cohérence. Les rayonnages ont été installés et les archives ont été déménagées par les agents.
- La procédure de modification simplifiée du PLU suit son cours. Le bureau d'étude rencontre les élus le 6 septembre.
- Éclairage public : au vu de la situation énergétique, il est envisagé, après avoir réduit l'intensité lumineuse puis installé un éclairage par leds, d'éteindre l'ensemble de l'éclairage public durant une partie de la nuit. Des démarches validées par les élus seront entamées en ce sens.
- Villes et villages fleuris : réponse du jury national pour le maintien de la 4ème Fleur, le 15 septembre.
- Ombrières : il est question de mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie aux descentes des toitures. Le chiffrage est en cours, tout comme celui du bardage de l'ombrière des ateliers avec des démarches avec le constructeur pour ce projet en particulier.
- Lagune : il convient d'entamer des travaux de pelletage aux abords de la station afin de la protéger durablement des ragondins. La pompe de relevage doit aussi faire l'objet de gros travaux afin de la maintenir en bon état de fonctionnement. L'agglo sera saisie dès réception du rapport de contrôle effectué ce jour par le service de l'eau du Conseil départemental.

► Patricia POTENTI-BRUNET

- Spectacle Dire et Lire à l'Air / il aura lieu le vendredi 16 septembre dans le village avec des animations prévues en lien avec l'école et l'association CLV.
- Rentrée des personnels à l'école : une réunion de pré-rentrée a eu lieu à l'école avec la directrice, les services de l'agglo et les élus pour une meilleure organisation et communication entre tous les intervenants. Le Centre de gestion a contacté le personnel pour fixer les entretiens de médiatisation.
- Fête du village : une réunion a eu lieu avec les organisateurs pour faire le bilan et il a été également demandé un retour aux bénévoles afin de préparer la prochaine édition.
- Document unique : Michèle MAYRAN propose d'envoyer le document tel quel au CDG pour le CHSCT puis de reprendre les préconisations fiche par fiche afin de les programmer dans le temps.
- Point communication : après la récupération par Jalios des données d'Ordanet, Olivier JAQUEMET informe qu'il continue la procédure de simplification d'accès.
- Conservatoire : les projets de ravalement des vitrines, d'optimisation de l'organisation et de la signalétique sont presque terminés grâce à Marie-Hélène LEMAITRE et Mathieu FONTAINE, le guide recruté cette année. Des leds ont été installés par les agents offrant un meilleur confort visuel. Il est à prévoir la mise à jour de l'accessibilité du local.
- Chemins de rando : une réunion avec le baliseur officiel Jean-Pierre CALVEZ aura lieu prochainement dans le but de la réouverture de certains chemins afin de diversifier l'offre (exemple le chemin du Pétarrot). Des subventions seront demandées autant que faire se peut auprès des organismes correspondants et une mise à jour du linéaire de randonnée sera fait auprès de l'agglo pour l'aide à l'entretien.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Après un tour de table, aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 22 heures 50.